

# « Persuadé que la société à mission est l'entreprise de l'avenir »

**LUDOVIC AVENTIN**

Terra Hominis est la première TPE viticole en France inscrite sous ce nouveau statut.

Recueilli par  
**Annick Koscielniak**  
akoscielniak@midilibre.com

**Vous étrennez un tout nouveau statut d'entreprise ?** En effet. On était en SAS. On en entendait parler depuis deux ans. J'ai adoré l'idée, venue de Nicole Notat, secrétaire général de la CFDT et Jean-Luc Sénard, président de Michelin, à l'époque, donc d'une syndicaliste et d'un "CAC 40". Ils ont remis leur rapport au ministre de l'Économie et des Finances. La loi a mis du temps à sortir car c'est un bouleversement aussi important que la loi sur les associations 1901. Dans le domaine viticole, nous sommes les seuls en Languedoc et en France, pour l'instant, à nous être inscrits au registre du commerce en tant que société à mission, dès que cela a été possible, en avril.

**Quelle en est l'essence ?**

L'entreprise a une mauvaise image en France, basée uniquement sur le profit. Là, il s'agit d'inscrire dans sa raison sociale



Ludovic Aventin (à gauche) avec un des 17 vigneron installés grâce au financement participatif.

A. K.

dans son ADN, la notion de mission d'intérêt public, de souci environnemental et sociétal, avec obligation de résultat et contrôles. Beaucoup de TPE cultivent une éthique responsable à travers le RSE. La société à mis-

sion officialise cela désormais.

**Y a-t-il des avantages ?**

Cela coûte 54 € pour l'inscription. On ne reçoit aucune aide, ni exonérations, c'est une bonne chose. Par contre, cela peut ai-

der à recruter. La nouvelle génération est très sensible à cela. Les salariés ont besoin de gagner leur vie avec un modèle plus vertueux. Je suis persuadé que la société à mission est l'entreprise de l'avenir. On projette de créer un club et faire des réunions pour informer les chefs d'entreprise.

## Terra Hominis et ses 2 100 associés

**VIGNOBLES** Depuis 2011, Terra Hominis, fondé par Ludovic Aventin, basée à Boujan-sur-Libron (Hérault), aide les jeunes vigneron à s'installer. La société leur loue des terres en fermage. L'achat des vignes est entièrement financé par des actionnaires, que Terra Hominis préfère appeler associés. Chacun des 14 domaines créés en Languedoc, mais aussi à Bordeaux, à Cognac et bientôt dans la Loire, possède ainsi 120 propriétaires en moyenne. Ils reçoivent leurs dividendes en bouteilles de vin. « Ils ne gagnent pas d'argent mais réalisent un rêve », sourit Ludovic Aventin

**Le confinement a-t-il illustré ce besoin ?**

Un exemple. Nos principaux clients étaient tous à l'arrêt. Les associés se sont mobilisés et ont commandé du vin en masse aux vigneron. Certains ont réalisé le meilleur chiffre d'affaires de l'année.